



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**JUILLET 2023**



Village de  
Sainte-Pétronille

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE DE BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le lundi 3 juillet 2023 à 20 h, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Secrétaire d'assemblée: Nathalie Paquet, directrice générale et greffière-trésorière

Sont présents(es) à cette séance et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

M. Yves-André Beaulé  
Mme Lison Berthiaume  
M. Jean Côté  
M. Alain Laroche  
Mme Lyne Gosselin  
M. Claude Archambault

Excusés :  
M. Éric Bussière

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et mot de bienvenue du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Adoption du règlement 459 décrétant les règles de contrôle, suivi budgétaire et comportant une délégation de pouvoirs
6. Adoption du règlement 460 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales
7. Fin du lien d'emploi avec la Directrice générale et greffière trésorière adjointe
8. Nomination au poste de directrice générale et greffière trésorière adjointe
9. Dépôt
  - 9.1. Rapport des déboursés de juin 2023
  - 9.2. Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juin 2023
10. Points d'informations visant les citoyens
  - 10.1. Plumobile
  - 10.2. Spectacle Légendes de l'Île d'Orléans
  - 10.3. Suivi - projet assainissement des eaux usées
  - 10.4. Enregistrement des séances
11. Période de questions
12. Levée de la session

**1. Ouverture et mot de bienvenue du président**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue à tous.



No de résolution  
ou annotation

110-07-2023

**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**JUILLET 2023**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Yves-André Beaulé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

111-07-2023

3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023**

Il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Lyne Gosselin et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

112-07-2023

4. **Nomination d'un maire suppléant**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant dans l'éventualité où le maire serait incapable d'exercer sa fonction ;

Il est proposé par Lison Berthiaume, et appuyé par Alain Laroche et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** monsieur Yves-André Beaulé, agira comme maire suppléant pour la Municipalité et substitut au maire pour la MRC de l'île d'Orléans.

Adopté à l'unanimité

113-07-2023

5. **Adoption du règlement 459 décrétant les règles de contrôle, suivi budgétaire et comportant une délégation de pouvoirs**

**CONSIDÉRANT** l'article 961.1 du Code Municipal du Québec permettant au conseil municipal d'adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire et employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

**CONSIDÉRANT QUE** toute délégation en ce sens permettra aux fonctionnaires autorisés d'assurer la bonne marche des affaires de la municipalité et réduira les délais d'intervention au niveau des dépenses pour ainsi améliorer la gestion des services de la municipalité et accroître la rapidité de transaction ;

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité de Sainte-Pétronille d'adopter un tel règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion accompagné du projet de règlement ont été présentés à la séance régulière du 5 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été mis à la disposition du public le 6 juin 2023 ;

Il est proposé par Yves-André Beaulé et appuyé par Alain Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil adopte le règlement 459.

Adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation  
**114-07-2023**

**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**JUILLET 2023**

**6. Adoption du règlement 460 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales**

**CONSIDÉRANT** l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoyant que toute municipalité doit constituer une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la réserve doit être suffisante pour pourvoir au coût de la prochaine élection générale;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de 9 400.00\$ au poste budgétaire 02 14000 140 Rémunération élection

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion accompagné du projet de règlement ont été présentés à la séance régulière du 5 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été mis à la disposition du public le 6 juin 2023 ;

Il est proposé par Claude Archambault et appuyé par Lyne Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil adopte le règlement 460

**ET**

**QUE** le transfert de 9 400.00\$ du poste 02 14000 140 (Rémunération - Officiers Elec) au poste 55 15500 000 (Réserve Dépense Elec) soit autorisé.  
Adopté à l'unanimité

**115-07-2023**

**7. Fin du lien d'emploi avec la Directrice générale et greffière trésorière adjointe**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023-074 nommant madame Lucie Lambert directrice générale et greffière-trésorière adjointe ;

**CONSIDÉRANT** les besoins de la municipalité de combler le poste de directrice générale et greffière-trésorière adjointe à raison de cinq (5) jours par semaine ;

Il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Claude Archambault.

**QUE** la municipalité mette fin au lien d'emploi avec madame Lambert  
Adoptée à l'unanimité

**116-07-2023**

**8. Nomination au poste de directrice générale et greffière trésorière adjointe**

**CONSIDÉRANT** le besoin de la municipalité d'embaucher un(e) Directeur(trice) général(e) et secrétaire trésorier(ère) adjoint cinq (5) jours par semaine ;

**CONSIDÉRANT** l'appel de candidatures effectué ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection suite aux candidatures reçues ;



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**JUILLET 2023**

Il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Lyne Gosselin et résolu à l'unanimité :

**QUE** madame Marie-Claude Pouliot soit nommé au poste de Directrice générale greffière trésorière adjointe de la municipalité ;

**QUE** l'entrée en fonction s'effectue le 10 juillet 2023

**QUE** les modalités prévues au contrat de travail à intervenir avec madame Pouliot dont les termes ont été discutés par les membres du conseil municipal soient approuvées

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière trésorière, soient autorisés à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Pétronille

Adoptée à l'unanimité

**9. Dépôt**

**9.1. Rapport des déboursés de juin 2023**

Les comptes payés au mois de juin totalisent un montant de 104 798.94\$

**9.2. Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juin 2023**

13 permis ont été émis pour un montant total de 260.00 \$

**10. Informations aux citoyens**

- 14.1. Plumobile
- 14.2. Spectacle Légendes de l'Île d'Orléans
- 14.3. Suivi projet assainissement des eaux usées
- 14.4. Enregistrement des séances

**11. Période de questions**

Une période de question à lieu.

117-07-2023

**12. Levée de la session**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alain Laroche de lever la séance pour clore l'assemblée ordinaire, il est 20 h 55.

Adopté à l'unanimité

**Certificat de la greffière-trésorière**

Je soussignée madame Nathalie Paquet, greffière-trésorière du Village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Paquet, Directrice générale / greffière trésorière

Je soussigné monsieur Jean Côté, maire du Village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean Côté, Maire